Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 820

Artikel: Multinationales : la voix de leur conscience

Autor: Miserez, Marc-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022880

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dialoguer, mais pas de négocier ce qui serait une reconnaissance «de jure» de l'adversaire.

S'il y a un code de comportement et qu'elle l'accepte, s'applique-t-il aux concurrents, qui, sur certains marchés profitent de la situation? Seule une voyelle sépare le verbe «adopter» du verbe «adapter». Précisons que le boycott gêna Nestlé surtout sur d'autres produits (le café soluble notamment subissait une concurrence agressive). Il ajoutait ses effets à des erreurs de management, il freinait le développement du chiffre d'affaires, il faisait peser un préjugé défavorable sur l'entreprise. Nestlé finit donc par négocier pour que soit levé le boycott. Il y eut des poignées de main sous les caméras (sans que le dossier soit clos).

IV. Dernier acte

Quelques données: les ventes de lait pour nourrissons n'ont pas été réduites dans le tiers monde. Globalement, elles représentent 600 millions de dollars, en 1978, cinq ans plus tard, en 1983, elles dépassent déjà les deux milliards.

- Le bénéfice de Nestlé sur ce créneau de vente (lait pour nourrissons dans le tiers monde) n'est certes pas négligeable, mais faible par rapport aux autres sources de revenus. Une modération est donc plus que supportable pour l'entreprise.
- L'application du code de l'OMS dépend des Etats nationaux. Or ils se révèlent souvent incapables ou faibles dans la protection de leur propre population.
- La logique d'un code sur la commercialisation du lait pour nourrissons devrait déborder sur les méthodes de l'industrie pharmaceutique (échantillons gratuits, cadeaux aux médecins, publicité, etc.). Une des raisons pour lesquelles Nestlé a tenu à faire lever le boycott américain était ces risques de dérapage.

A travers ce dossier, c'est bien notre histoire au présent qui se révèle.

A. G.

MULTINATIONALES

La voix de leur conscience

Réunis en assemblée générale le jeudi 15 mai, les actionnaires de Nestlé ont approuvé les comptes de l'exercice 85: chiffre d'affaires en hausse de 35,6% et bénéfice net pour la société holding de 593 millions. Le business du biberon et de l'assiette continue donc de tourner rond, surtout depuis qu'est venue s'y adjoindre la gamelle pour chiens. Nestlé a parfaitement réussi son «incarnation américaine» (voir DP 744). De fait, le centre de gravité de la multinationale se déplace de plus en plus vers le Nouveau Monde comme l'a rappelé Antoine Duchemin, président de la CANES (Convention d'actionnaires Nestlé).

Le brillant tableau dressé par Jean-Claude Buffle du boycott américain nous introduit à un mode d'action encore peu usité en Suisse. Pratiqué depuis des années Outre-Atlantique (et surtout par les églises), il consiste à élever une voix critique à l'intérieur même des entreprises en participant aux assemblées générales (voir à ce sujet DP 754 et 773).

Avec ses 13 000 actions, la CANES a pris l'habitude de faire entendre cette voix depuis 1981. Même si elle prêche souvent dans le désert, ses propositions intéressent au premier chef tous ceux que mobilisent les luttes tiers-mondistes. Les dirigeants de la CANES précisent bien que leur action ne vise pas à déstabiliser l'entreprise dont, après tout, ils sont aussi membres. Il s'agit de faire des propositions visant à maximiser les impacts positifs et de minimiser les dégats causés par la présence de Nestlé dans le Tiers Monde... Hélas, on sait les délais dont souffre, par exemple, la stricte application du code de l'OMS. On ne s'avancera pas beaucoup en affirmant que la résolution prise par ce même organisme le lendemain de l'assemblée générale de Nestlé, qui vise à interdire la distribution d'échantillons de lait en poudre (pour «fidéliser» la clientèle), ne sera pas suivie d'effets immédiats. Alors, inutile l'action de la CANES? Certainement

pas, car ce type d'organisations peuvent contribuer notablement à la circulation de l'information. Dans le sillage de la CANES s'est constituée récemment une «Fondation pour une 6e Suisse responsable», qui publie depuis le début de l'année une lettre d'information mensuelle, CH+6*. Par analogie avec la 5e Suisse qui désigne les Suisses de l'étranger, la 6^e Suisse constitue l'ensemble des entreprises helvétiques agissant hors des frontières nationales. La publication d'une enquête réalisée par des chercheurs de l'Université de Bâle ** a contribué à la prise de conscience du phénomène. Un seul chiffre pour s'en convaincre: en 1980, les 87 premières multinationales helvétiques ont réalisé au-delà de nos frontières un chiffre d'affaires de 70 milliards de francs tandis que le montant total de nos exportations effleurait les 53 milliards.

Animée par Jean-Philippe Arm, journaliste indépendant, transfuge du *Matin*, la lettre *CH* + 6 vise donc à rapatrier l'information sur les agissements de nos transnationales. La démarche est louable et permettra peut-être d'aboutir à des prises de conscience. C'est ainsi que lors de l'assemblée générale de l'UBS du 10 avril dernier, un groupe d'actionnaires a posé à la direction un certain nombre de questions impertinentes sur la présence de la banque en Afrique du Sud.

Il est salutaire que ces voix puissent se faire entendre, elles sont un peu la conscience des multinationales, qui ont toujours beaucoup de peine à faire leur autocritique.

Quand la réussite économique est là, certifiée par les chiffres, il est très difficile d'imaginer que l'on puisse avoir tort. C'est oublier un peu vite que les chiffres n'épuisent pas la réalité.

M. A. M.

* Adresse utile: CH + 6, Case postale, 20, 1261 Trélex.

** «Die sechste Schweiz», par Silvio Borner et Félix Wehrle, Orell Füssli, 1984.